

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 13 OCT. 2015

Le Directeur,

à

Maire de la commune de Païta
BP 7
98890 Païta

Objet : visites d'inspection réalisées le 30 septembre 2015 sur les ouvrages de traitement des eaux usées du centre de secours d'Ondémia et de l'arène du Sud, commune de Païta
Pièce jointe : comptes-rendus de visites d'inspection

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, les comptes-rendus des visites d'inspection qui ont été réalisées le 30 septembre 2015 sur vos installations de traitement des eaux usées du centre de secours d'Ondémia et de l'arène du Sud, commune de Païta.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

N° 2015-28027/DENV